



NOUVELLES DE L'EXARCHAT

Une lettre de Mgr Gabriel au clergé et aux fidèles de l'Exarchat

Au clergé et aux fidèles de l'Exarchat

Voici, après presque huit mois de silence, un signe de vie de ma part, et ceci après l'incroyable nombre de messages de soutien et de sympathie reçus après mon départ soudain de Paris. Je veux m'excuser du silence et du manque de réaction de ma part. Mon état de santé s'est entretemps fort amélioré. La tumeur au cerveau est combattue, apparemment avec succès, par des médicaments. Il m'est de nouveau possible de marcher sans canne, j'ai retrouvé une voix forte, bref, je vais de nouveau mieux. A partir de septembre je célébrerai les offices à Maastricht un dimanche par mois, les autres dimanches, je souhaite visiter des paroisses dans les différents pays. Et une fois complètement rétabli, je souhaite me rendre régulièrement à Paris.

Je suis convaincu que le succès du traitement médical et des progrès de la guérison, sont dus à vos saintes prières et je veux vous en remercier de tout cœur. Je veux aussi exprimer ma gratitude à ceux qui ont fait le déplacement à Maastricht pour me rendre visite.

J'ai compris que la situation de l'Exarchat est problématique, surtout en ce qui concerne l'élection d'un nouvel archevêque. Je veux tous vous demander de rester ensemble et de garder l'unité au sein de votre paroisse et les paroisses au sein de l'Exarchat. Je n'ai plus aucune autorité, je peux seulement faire un appel, parce que je vous aime tous. C'est dans la force de cet amour que nous sommes unis.

Que Dieu vous bénisse !

+ Archevêque Gabriel



Six jours après, Jésus, prenant avec lui Pierre, Jacques et son frère Jean, les fit monter sur une haute montagne, à l'écart. Et il fut transfiguré devant eux, et son visage resplendit comme le soleil et ses vêtements devinrent blancs comme la lumière. Et voici Moïse et Élie leur apparurent s'entretenant avec lui.

Prenant la parole Pierre dit à Jésus : « Seigneur, il est bon pour nous d'être ici, si tu veux, je vais bâtir trois tentes : une tente pour toi, une pour Moïse et une pour Élie. » Il parlait encore lorsqu'une nuée lumineuse les enveloppa dans son ombre, et une voix sortit de la nuée disant : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé qui a toute ma faveur, écoutez-le. » Les disciples ayant entendu tombèrent sur leurs faces et furent saisis d'une grande crainte. Et Jésus s'approchant les toucha et leur dit : « Levez-vous, et n'ayez pas peur ! » Or ayant levé les yeux, ils ne virent personne que Jésus lui-même, seul. (Matthieu 17, 1, 7)

Situation de l'archevêché et élection d'un archevêque

LE SECRÉTAIRE DU CONSEIL DIOCÉSAIN MICHEL SOLLOGOUB NOUS EXPLIQUE LE DÉROULEMENT DES ÉVÉNEMENTS QUI MÈNERONT À L'ÉLECTION DE NOTRE NOUVEL ARCHEVÊQUE.

Feuillet : L'assemblée diocésaine du 30 mars 2013 avait évoqué la possibilité de modifier les statuts: pourquoi et quels seraient les articles à modifier?

Michel Sollogoub : Il s'agit des articles 41 et 43 des statuts. Le Conseil de l'archevêché du 21 juin a décidé, après avoir entendu l'avis de la commission juridique, de consulter les délégués laïcs et les clercs invités à la réunion du 30 mars, pour savoir si le projet de modification pouvait recevoir leur assentiment. En effet, les réserves émises par Son Éminence le Métropolitain Emmanuel étaient d'ordre statutaire: la rédaction de l'article 41 c des statuts prévoyait que les candidats devaient « être rattachés à l'Archevêché depuis au moins 5 ans ». Cette disposition rendait discutable certaines candidatures, le terme « rattachement » n'étant pas interprété par tous de la même façon. Aussi le conseil a décidé de proposer de revenir aux anciens statuts dans lesquels il n'y avait pas de conditions de durée de rattachement. Cette disposition avait été introduite pour se prémunir contre les ingérences extérieures que l'on pouvait craindre dans les années 90. D'autre part, le Conseil de l'archevêché a estimé que cette condition restrictive

1) n'était pas imposée par la tradition canonique de l'Église orthodoxe ;

2) ne figurait pas dans les statuts initiaux de l'archevêché de 1924, eux-mêmes inspirés, sur ce point notamment par les dispositions du concile de Moscou (cf. le « *Messenger orthodoxe* » I -1960) ;

3) s'avère inutile puisque le choix définitif de l'Archevêque demeure suspendu à 4 étapes :

- liste des candidats établie par le Conseil diocésain
- approbation de cette liste par le synode patriarcal
- pré-élection par l'Assemblée Générale Extraordinaire
- élection par le synode patriarcal

L'autre article à réviser est l'article 43 dont la rédaction pouvait conduire à un blocage de la situation dans l'hypothèse où aucun candidat n'obtiendrait un tiers des suffrages au premier tour. Il a été proposé de modifier cette disposition pour qu'il n'y ait pas de risque de blocage.

Feuillet : Pourquoi une consultation et comment avez-vous procédé ?

Michel Sollogoub : Une consultation, qui ne peut se substituer à l'AGE pour modifier les statuts, était nécessaire pour plusieurs raisons :

1) Une Assemblée Générale Extraordinaire est nécessaire pour changer les dispositions des statuts. Mais compte tenu :

a. des délais de convocation des assemblées inscrits dans nos statuts qui sont de deux mois

b. des frais afférents à la tenue d'une assemblée Générale fût-elle extraordinaire,

Il n'était pas possible de convoquer une telle Assemblée en 2013 pour modifier les statuts puis une troisième la même année pour élire un nouvel Archevêque selon les statuts modifiés. Il a donc été décidé de procéder à une « consultation » postale pour savoir si la modification proposée recevait l'assentiment des délégués en place (qui auraient été convoqués pour modifier les statuts). Ce type de procédure n'est pas prévu dans nos statuts. C'est pourquoi, la modification ne deviendra effective que lorsque formellement elle aura été votée par l'AGE qui doit se réunir le 1^{er} novembre

2) En outre dans ce dernier cas il n'aurait pas été matériellement possible de soumettre la liste des candidats au Patriarcat Œcuménique.

Feuillet : Quel en a été le résultat ?

Michel Sollogoub : La consultation a finalement « bien marché ». Au total 206 participants sur 274 (dont 5 n'ont pas reçu le matériel soit 269 « votants » potentiels, soit 76,6% de participants) et 161 oui 44 non et 1 nul soit 60 % de oui sur le total des participants potentiels.

Parmi ceux qui se sont exprimés 78 % ont donné leur accord à la proposition.

Feuillet : Donc la modification se fera à l'AGE du 1^{er} novembre ?

Michel Sollogoub : Oui ce sera le 1^{er} point de l'ordre du jour, le second étant l'élection de l'archevêque.

Feuillet : Avez-vous reçu des propositions de paroisse pour des candidats malgré le délai et comment avez-vous arrêté la liste définitive ?

Michel Sollogoub : Oui, nous avons reçu des propositions. Je rappelle que le conseil n'est pas tenu par elles. Finalement un consensus s'est fait sur les trois noms.

L'archimandrite Grégoire (Papatomas, professeur de Tradition canonique de l'Église à l'Institut théologique Saint-Serge, France — Paris)

L'archimandrite Job (Getcha, professeur de Théologie Liturgique à l'Institut d'études supérieures en théologie orthodoxe de Chambésy-Genève, Suisse)

L'archimandrite Syméon (Cossec, higoumène du monastère Saint-Silouane, France — Le Mans)

.../...

NOUS VOUS PROPOSONS CI-DESSOUS UNE PRIÈRE À DIRE, SOIT EN PRIÈRE PERSONNELLE SOIT EN COMMUNAUTÉ PAROISSIALE, OU BIEN AU COURS DE LA DIVINE LITURGIE POUR QUE LE SEIGNEUR NOUS ÉCLAIRE ET NOUS GUIDE.

Que le Seigneur Dieu se souvienne dans Son Royaume de notre archidiocèse ; que nous soyons protégés contre les attaques de l'Ennemi qui divise et gardés dans l'unité, la paix et la concorde.

Seigneur notre Dieu, montre-nous le Chemin et illumine-nous par Ton Esprit Saint afin que nous acceptions humblement Ta volonté et discernions le pasteur que Tu nous envoies.



.../...

Feuillet : Pourquoi représentez-vous les mêmes personnes : ont-ils une chance d'être acceptés par le synode patriarcal ?

Michel Sollogoub : Deux éléments de réponse :

Nous n'en avons pas trouvé d'autres. Ceux que nous avons sollicités en dehors de cette liste ont finalement renoncé à accepter, le cas échéant, la charge d'Archevêque.

Oui, les chances d'être acceptés par le synode patriarcal sont bien plus importantes car il n'y a plus d'objection statutaire à leur candidature.

Feuillet : Les propositions du conseil vont être envoyées ou apportées par des membres du conseil au patriarche Bartholomé ?

Michel Sollogoub : Les propositions ont été transmises au Patriarcat œcuménique par Son Éminence le Métropolitte Emmanuel avec le communiqué de l'Administration diocésaine relatif à la réunion du Conseil du 31 juillet. Une délégation, composée des pères Jean Gueit (Vice-Président du Conseil de l'Archevêché) et Alexandre Fostiropoulos et de MM. Michel Sollogoub (secrétaire du Conseil de l'archevêché) et Serge Runge, se rendra au Patriarcat Œcuménique le 26 août pour être reçue par la commission pertinente du Saint Synode et sans doute par Sa Sainteté le Patriarche Bartholomé. La session du Saint Synode qui doit traiter notre question débute le 29 août.

Feuillet : Et ensuite ?

Michel Sollogoub : Nous aurons préparé l'envoi avant de partir au Phanar et dès que nous aurons obtenu la bénédiction du patriarche Bartholomé nous ferons partir les convocations des AG. Les AG se réuniront le 1^{er} novembre avec les délégués désignés par les paroisses qui auront à se prononcer : lors de l'AGE sur la modification des statuts et l'élection de l'Archevêque sur une liste de noms connue et approuvée par le Saint Synode suivie par l'AGO qui aura à l'ordre du jour, entre autres, l'élection de la moitié des membres du Conseil.



Le Conseil de l'archevêché est composé actuellement de :

Membres ex officio

- Son Éminence le Métropolitte Emmanuel de France
Exarque temporaire et Gardien du Siège archiépiscopal,
Président du Conseil
- Son Excellence l'Évêque Michel de Claudiopolis,
évêque auxiliaire

Membres clercs élus

- Archimandrite Syméon Cossec
- Archiprêtre Eugène Czapiuk
- Archiprêtre André Drobot
- Archiprêtre Alexander Fostiropoulos
- Protopresbytre du Trône œcuménique Jean Gueit,
vice-président du Conseil
- Archiprêtre Alexis Struve

Membres laïcs élus

- M. Antoine Nivière
- Madame Lydia Obolensky D'Aloisio
- M. Serge Runge
- M. Michel Sollogoub, Secrétaire du Conseil
- M. Nikita Struve
- M. Alexandre Victoroff, Trésorier de l'Archevêché